

Instructions pour l'inscription à la RAMQ via le formulaire N°. 1200 (patient vulnérable) : (Hors GMF)

CODE D'ACTE	CODE DE CATÉGORIE DE PROBLÈME DE SANTÉ	CATÉGORIE DE PROBLÈME DE SANTÉ CORRESPONDANT À LA CONDITION D'ADMISSIBILITÉ
99500	01	Problèmes de santé mentale (DSM-IV) : troubles psychotiques, troubles bipolaires, troubles paniques, anxiété généralisée, troubles envahissants du développement (autisme, Asperger), troubles du comportement alimentaire (anorexie, boulimie)
99501	02	Maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC), asthme de modéré à sévère (patient ayant présentant un vems inférieur à 70% de la valeur prédite), pneumopathies professionnelles.
99502	03	Maladie cardiaque artério-sclérotique (MCAS) insuffisance cardiaque
99503	04	Cancer associé à un traitement passé, présent ou projeté en chimiothérapie systémique ou radiothérapie ou en phase palliative.
99504	05	Diabète excluant le diabète de grossesse
99505	06	Toxicomanie ou alcoolisme en cours de sevrage ou ayant donné lieu à une cure de désintoxication de drogues dures ou d'alcool au cours des cinq dernières années, toxicomanie sous traitement au méthadone.
99506	07	VIH/SIDA
99507	08	Maladies dégénératives du système nerveux central.
99508	09	Maladies inflammatoires chroniques : polyarthrite, rhumatoïde, psoriasis avec atteinte autre que cutané, lupus, sclérodermie et autre collagénoses, colite ulcéreuse, maladie de Crohn.
99511	10	Troubles dépressifs majeurs actifs lors de l'identification comme patient vulnérable, premier épisode.
99512	11	Troubles dépressifs majeurs récidivants.
99513	12	Insuffisance rénale chronique avec une clairance de la créatinine inférieure à 50 ml par minute.
99514	13	Maladies thrombo-emboliques récidivantes nécessitant une anti-coagulothérapie à vie et suivi par RIN
99515	14	Fibrillation auriculaire nécessitant une anti-coagulothérapie à vie suivi par RIN
99509		Personnes de 70 ans ou plus et qui ne présente aucun des états pathologiques précédents. N.B. Pour cette condition, la Régie calculera l'âge de la personne assurée avec son NAM et l'inscrira dans le groupe de vulnérabilité approprié (II ou IV).